

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Retraite Active – PERP

5 JUIN 2024

Projet de procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Roland JOLIVOT, Président
Pierre BEAUMIN
Claude NECTOUX
Pascale GAUTHIER
Claude VERCASSON

Participaient également :

Ludovic DUFOUR, administrateur d'APERIA
Estelle POCHAT, administratrice d'APERIA

Ancelin CHAISE, Responsable Actuariat Retraite Individuelle
Chantal COLOMBIER, Responsable des relations avec les associations, Groupama Gan Vie
Sophie LE BERRE, Directrice Technique et Comptable, Groupama Gan Vie
Vincent ROUHIER, Expert-comptable de l'association
Eric SCHOTT, Chargé des relations avec les associations, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation des comptes 2023 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan	4
II.	Approbation du budget prévisionnel pour 2025	9
III.	Election d'un membre du comité de surveillance	10
IV.	Questions diverses	10

La séance est ouverte à 11 heures 35, sous la présidence de Roland JOLIVOT.

Roland JOLIVOT

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir l'Assemblée Générale du Plan Groupama Retraite Active.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour soumettre à votre approbation les comptes 2023 du Plan Groupama Retraite Active, le budget prévisionnel 2025 du Plan Groupama Retraite Active et l'élection d'un membre du Comité de Surveillance.

Selon l'article 31 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1.000 adhérents au plan ou 1/30e des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans aucune condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Pour la présente Assemblée Générale, 6 462 adhérents ont été convoqués. 117 adhérents ont donné pouvoir au Président, 4 adhérents sont présents.

Le quorum n'étant pas atteint sur 1^{ère} convocation (1 000 adhérents ou 1/30ème des adhérents, soit 216 adhérents), l'Assemblée Générale cesse immédiatement pour se réunir sur 2^{ème} convocation.

L'Assemblée Générale sur première convocation est close à 11 heures 40.

L'Assemblée Générale sur deuxième convocation est ouverte à 11 heures 45.

Roland JOLIVOT

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Approbation des comptes 2023 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan
- Approbation du budget prévisionnel pour 2025
- Élection d'un membre du Comité de surveillance
- Questions Diverses

I. Approbation des comptes 2023 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan

Roland JOLIVOT

Je donne la parole à Sophie LE BERRE.

Sophie LE BERRE

Je laisse la parole à Ancelin CHAISE.

Ancelin CHAISE

Voici les détails du compte de résultat :

Les charges sont les suivantes :

- Charges des sinistres : 6 157 665 euros (sorties en capital, décès, transfert sortant notamment vers le PERIN) ;
- Charges des provisions : - 1 647 390 euros ;
- Participation aux résultats : 1 450 242 euros ;
- Frais d'acquisition et d'administration : 388 259 euros ;
- Charges des placements : 245 633 euros ;
- Ajustement ACAV (moins-values) : 197 358 euros ;
- Autres charges techniques : 16 000 euros (prélèvement prévu sur le PERP pour permettre le fonctionnement du comité de surveillance) ;
- Résultat technique : 0 euro.

Soit un total de charges de 6 807 767 euros.

En comité de surveillance, nous avons précisé que nous avons oublié la moitié des chargements sur encours 262 000 euros. Il sera porté de façon symétrique en 2024.

Les produits sont les suivants :

- Primes : 3 221 079 euros ;
- Produits des placements : 1 837 012 euros ;
- Ajustement ACAV (plus-values) : 1 749 676 euros ;
- Autres produits techniques : 0 euro.

Soit un total de produits de 6 807 767 euros.

Abordons à présent le bilan au 31 décembre 2023, qui s'établit à 87 853 806 euros et dont le détail de l'actif est le suivant :

- Placements : 67 320 318 euros ;
- Placements représentant les provisions afférentes aux contrats en UC : 17 871 034 euros ;
- Créances : 873 389 euros ;
- Autres actifs : 350 277 euros ;
- Comptes de régularisation actif : 1 438 787 euros.

Les comptes de régularisation d'actifs sont notamment liés aux traitements de fast close, c'est-à-dire l'estimé en primes et en prestations.

Le détail du passif est le suivant :

- Capitaux propres : 4 256 989 euros ;
- Provisions techniques : 62 597 344 euros ;
- Provisions contrats UC : 17 871 034 euros ;
- Autres dettes : 1 418 062 euros ;
- Comptes de régularisation de passif : 1 710 378 euros.

Les provisions en UC sont égales aux placements représentant les provisions afférentes aux contrats en UC .

La structure d'actifs, hors unités de compte, est principalement composée d'obligations souveraines et assimilées, à hauteur de 33 %, et d'obligations privées à hauteur de 53 %.

Le portefeuille obligataire reste en moins-values latentes depuis la forte hausse des taux constatée les années précédentes, mais est en amélioration à la suite de la baisse des taux en fin d'année. La part de la trésorerie a été ramenée à 4,5 %. L'objectif est d'en conserver le moins possible puisque les situations de marché sont plus favorables.

Ludovic DUFOUR

La situation des obligations est-elle meilleure ?

Ancelin CHAISE

Au début des années 2020-2021-2022, nous avons des scrupules à investir sur des obligations avec un taux de rendement faible, voire négatif. Nous avons conservé une poche de trésorerie plus importante. Les taux ayant augmenté, nous avons réduit la poche de trésorerie au nécessaire pour les besoins du fonds de roulement, mais nous n'avons plus de raison stratégique de conserver une poche de trésorerie forte pour profiter de taux plus favorables à l'avenir. La situation économique nous paraît être standard.

Ludovic DUFOUR

Je comprends que la situation s'améliore, même si nous sommes toujours en moins-value latente.

Ancelin CHAISE

Nous vendons peu d'obligations, voire pas du tout. Nous ne les vendrions que si nous avons d'importantes prestations. En outre, nous sommes principalement intéressés par le rendement comptable. Nous pourrions réinvestir sur des obligations avec un taux de coupon supérieur pour maintenir voire améliorer le taux de rendement de base du portefeuille.

Roland JOLIVOT

Le nombre de têtes couvertes est encore très éloigné de l'obligation que permet le contrat.

Ancelin CHAISE

Effectivement, pour d'autres contrats, nous analysons actuellement cette contrainte. Sur le PERP, la limite est à 2 000 têtes et nous en sommes très éloignés. En tout état de cause, les conséquences du passage en dessous des 2 000 têtes ne seraient pas constatées immédiatement.

Roland JOLIVOT

Je vous donne lecture du rapport des commissaires aux comptes qui est adressé au comité de surveillance et aux représentants de l'assureur.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Ce rapport est signé par les deux commissaires aux comptes de Price Waterhouse Coopers, Marine BARDON et Sébastien ARNAUD et par les deux commissaires de Mazars, Maxime SIMOEN et Jean-Claude PAULY.

Sophie LE BERRE

Je rappelle qu'il y a eu un changement de cabinet puisque Deloitte a remplacé Mazars. Il s'agit d'un roulement normal.

Vincent ROUHIER

Les commissaires aux comptes ne peuvent pas honorer plus de deux mandats consécutifs pour les sociétés d'une certaine taille.

Roland JOLIVOT

Ce changement se fera également pour l'association. Nous y reviendrons dans l'après-midi.

Avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan au 31 décembre 2023**Ancelin CHAISE**

S'agissant de la gestion administrative du Plan et plus spécifiquement de Groupama Retraite Active (Plan d'Épargne Retraite Populaire), rappelons les principaux supports en Unités de Compte :

Les principaux supports en unités de comptes varient légèrement, comme cela a été vu en comité de surveillance, puisque les unités de compte proposées dans les cinq modes de gestion, notamment la gestion Horizon puis la gestion PERP planifiée à partir de 2007, n'ont pas les mêmes unités de compte. L'assortiment des cinq premières peut varier d'une année à l'autre. Pour autant, quel que soit le mode de gestion, le support en euro est identique et est bien cantonné contrairement au PERIN qui est géré avec les autres PERIN et PERO de Groupama Gan Vie.

- Groupama Actions Retraite, support investi majoritairement sur le marché des actions de la zone euro ;
- Groupama Horizon Obligations Monde, support investi en obligations internationales ;
- Groupama Horizon Actions Europe, support principalement investi en actions de sociétés de l'Union européenne et de la Suisse ;
- Groupama Horizon Actions Monde, support investi sur le marché des actions internationales ;
- Groupama Gan Pierre, support principalement investi d'actifs immobiliers tertiaires neufs, récents ou restructurés et disposant de labels environnementaux ;
- et un support en euro, Groupama Retraite Euros.

Les cinq modes de gestion sont les suivants : gestion libre, gestion à horizon, gestion PERP (depuis le 10/04/2017), gestion euros (depuis le 10/04/2017), et gestion planifiée (depuis le 10/04/2017).

Les performances 2023 des principaux supports en unités de compte montrent une année bien meilleure, avec simplement Groupama Gan Pierre en recul.

- Groupama Actions Retraite : 9,01 % ;
- Groupama Horizon Obligations Monde : 3,58 % ;
- Groupama Horizon Actions Europe : 9,97 % ;
- Groupama Horizon Actions Monde : 17,92 % ;
- Groupama Gan Pierre : -1,99 %.

Pour ce qui concerne le fonds euros, le taux de participation aux bénéficiaires a été fixé à 2 %.

Ludovic DUFOUR

La performance à -2 % sur Groupama Gan Pierre est-elle une tendance lourde liée au marasme de l'immobilier ?

Ancelin CHAISE

Le secteur immobilier ne se porte effectivement pas très bien et la presse généraliste ne perçoit pas d'amélioration subite en 2024. Cependant, je ne connais pas la répartition sectorielle de l'immobilier associée. Le début d'année a connu un mouvement de fond sur le bureau pour lequel aucun point de retournement n'est visible. L'immobilier locatif régional aurait des dynamiques très différentes.

Sophie LE BERRE

Nos directions financières voient un point bas du secteur immobilier en juin 2024.

Roland JOLIVOT

La BCE ne baissera pas ses taux tout de suite. Heureusement que nous n'en dépendons pas réellement.

Ancelin CHAISE

Par ailleurs, concernant le nombre d'adhésions au plan et le flux de cotisations et de prestations versées au cours de l'exercice, 6 123 contrats étaient en cours au 31 décembre 2023, tandis que 12 rentes ont été mises en service en 2022 (pour un total de 499 rentes au total). Nous connaissons une baisse d'une centaine de cotisants et rentiers par an. Ce rythme ne nous rapproche pas rapidement de la barre des 2 000 adhérents. La spécificité est d'avoir une poche de 500 rentiers qui seront présents sur le long terme.

En outre, 67 prestations ont été comptabilisées, dont 4 décès, 9 rachats, 5 transferts sortants et 58 termes. La partie des transferts sortants vers le PERIN, par rapport aux années précédentes, s'amenuise.

De plus, 4,8 millions d'euros de cotisations ont été perçus en 2023, au même niveau que 2022, alors que 6,2 millions d'euros de prestations ont été versés l'an passé, contre 6,8 millions d'euros en 2022.

Parmi les frais prélevés au titre du plan figurent les frais d'acquisition, à 138 000 euros, des frais de gestion à hauteur de 247 000 euros et des frais d'arrérages qui s'élèvent à 15 000 euros.

Roland JOLIVOT

Je remercie les membres du comité de surveillance qui ont réalisé le contrôle des comptes. Les trois membres sont présents et je les remercie d'avoir participé à la journée de contrôle à distance.

Par ailleurs, j'informe l'assemblée que la signature du PERP coïncidait avec la création de l'association APERIA. En conséquence, le conseil d'administration d'APERIA a organisé, pour les vétérans et les nouveaux entrants, un événement pour fêter ses 20 ans. Je n'ai pas pu y assister, mais les comptes-rendus étaient fort élogieux. Je remercie Chantal et Éric de l'avoir organisé.

Avis du Comité sur les grandes orientations de la politique de placement décidées par l'entreprise d'assurance.

Décret du 23 novembre 2011 => nouvelle mission du Comité de Surveillance :

Il délibère sur les grandes orientations de la politique de placement décidées et mises en œuvre par l'entreprise d'assurance, et son suivi.

La stratégie proposée lors du Comité de Surveillance du 16 novembre 2022 consistait en un programme d'investissement de 5 M€ environ, issus de la collecte nette et des tombées obligataires à réinvestir en :

- maintenant une cible de trésorerie à 5 % en fin d'année ;
- investissant en obligations d'entreprises privées et financière de maturité 7-12 ans ;
- réalisant, en fonction des conditions de marché, des investissements opportunistes, notamment en obligations souveraines à haut rendement et/ou en actions.

Proposition d'allocation acceptée par les membres du Comité de surveillance.

Au cours de l'année 2023, 5 millions d'euros ont été investis en titres obligataires d'État et d'entreprises au taux de rendement moyen de 3,97%.

Le comité de surveillance valide également la qualité de la gestion.

Éric SCHOTT

Comme cela a été vu en conseil d'administration, peu de réclamations en 2023, et elles ont été rapidement traitées.

Roland JOLIVOT

Ceci nous a conduits à maintenir de bonnes relations avec l'assureur.

Première résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Groupama Retraite Active » pour l'exercice 2023 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».

La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2025

Vincent ROUHIER

Le budget a été voté en 2024, puis actualisé à ce jour. Il n'y a pas de variation fondamentale. Les ressources sont un peu moindres. Nous faisons en sorte d'être au plus près des emplois avec une marge de sécurité d'environ 600 euros. La trésorerie finale de 2024 s'établira aux alentours de 17 000 euros. En 2025, le budget reste stable. Les ressources sont estimées à 15 500 euros et les emplois à -14 633 euros. La trésorerie finale se situerait aux alentours de 18 000 euros.

Roland JOLIVOT

N'y a-t-il plus d'opérations en cours qui modifierait le budget 2024 ?

Vincent ROUHIER

Non, la situation est à jour.

Roland JOLIVOT

Deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2025, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 – 1° des statuts, autorise le Comité de surveillance à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros ».

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

III. Élection d'un membre du comité de surveillance

Roland JOLIVOT

Troisième résolution :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance de Monsieur Claude NECTOUX, ancien Responsable du développement au sein d'une Direction Vie de Groupama, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Monsieur NECTOUX ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe et ne reçoit ni n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Monsieur NECTOUX est réélu à la majorité

Délégation de pouvoirs

Quatrième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

IV. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 12 heures 15.